Commune de Précey

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : Arrêté de stationnement et de circulation
Arrêté n° 2026-10-09-01

Le Maire de la Commune de PRÉCEY,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu la demande de la société SOGRETEL, domiciliée « ZA de la Porionnais » 50300 AVRANCHES de règlementation du stationnement pour l'installation de la fibre optique le 30 octobre 2026,
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement dans l'agglomération,

A R R Ê T E

Article 1 : - La circulation sera effectuée par alternat manuel le 30 octobre 2026 dans l'agglomération de PRÉCEY sur la RN 175.

Article 2 : - Le stationnement de tous les véhicules sera interdit le 30 octobre 2026 dans l'agglomération de PRÉCEY sur la RN 175.

Article 3 : - La société SOGRETEL, domiciliée « ZA de la Porionnais » 50300 AVRANCHES, est autorisée à stationner en empiétement sur la chaussée avec un véhicule dans l'agglomération de PRÉCEY sur la RN 175 le 30 octobre 2026.

Article 4 : - Le demandeur devra signaler l'interdiction de stationnement et prendre toutes les précautions pour éviter les accidents conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : - Les services de la Gendarmerie et de la DIRNO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie à Pontorson,
- Monsieur le Responsable de LA DIRNO à Poilley,
- Monsieur le responsable de la société SOGRETEL à Avranches.

Fait à PRÉCEY, le 09 octobre 2026

Le Maire,
Corinne LEBRUN

MAIRIE DE PRECEY 50220 MANCHE